

FORMULAIRE D'ADMISSION

Première admission aux négociations de titres de capital et/ou de certificats représentatifs de titres sur les marchés réglementés d'Euronext



OBJET DU FORMULAIRE D'ADMISSION

Euronext Amsterdam, Euronext Brussels, Euronext Lisbon et Euronext Paris sont des Marchés Réglementés au sens de la réglementation européenne. Lorsqu'il n'est pas identifié par son nom, le Marché Réglementé d'Euronext concerné est appelé « Marché réglementé d'Euronext concerné ». Les Marchés réglementés d'Euronext concernés sont respectivement organisés par Euronext Amsterdam N.V., Euronext Brussels S.A/N.V., Euronext Lisbon – Sociedade Gestora de Mercados Regulamentados S.A. et Euronext Paris S.A.. Lorsqu'elle n'est pas identifiée par son nom, l'entreprise de marché concernée est appelée « Entreprises(s) de marché d'Euronext Compétente(s)».

Ce formulaire et ses annexes (le « Formulaire d'Admission ») sont destinés aux entreprises candidates (« Candidats ») à une première admission aux négociations de Titres de capital et/ou de Certificats représentatifs de titres (les « Titres») sur le ou les Marché(s) réglementé(s) d'Euronext concerné(s) (« Admission »).

Ce Formulaire d'Admission réaffirme les engagements et les informations qui doivent être fournis à la ou aux Entreprise(s) de marché d'Euronext Compétente(s) et la documentation qui doit être déposée en vertu des Règles d'Euronext qui régissent l'Admission sur le ou les Marché(s) réglementé(s) d'Euronext concerné(s)¹ et en vertu de la brochure tarifaire.

Les termes commençant par une lettre majuscule qui sont employés sans définition particulière aux présentes ont le sens qui leur est donné dans les règles susmentionnées.

Les informations et les dispositions de ce Formulaire d'Admission n'ont aucun effet limitatif sur l'exécution des Règles qui prévalent en cas de conflit avec ce Formulaire d'Admission. En outre, ce Formulaire d'Admission n'empêche pas la ou les Entreprise(s) de Marché d'Euronext Compétente(s) de procéder à une admission sous réserve du respect des conditions particulières et/ou d'informations et/ou documents supplémentaires (autres que ceux mentionnés dans le Formulaire d'Admission) qu'elle considère comme appropriés. Le Formulaire d'Admission et les informations et dispositions qu'il contient s'entendent sans préjudice de la Réglementation Nationale applicable et des prérogatives de l'Autorité Compétente.

Euronext se réserve le droit de demander, lorsque cela est nécessaire de façon raisonnable, un nouveau Formulaire d'Admission signé dans le cadre de son examen de la demande d'Admission. Ces circonstances incluent, sans toutefois s'y limiter, des modifications de la structure de la transaction ou une modification significative de la date indicative d'Admission.

-
- Règles de marché d'Euronext, Livre I – Règles harmonisées, en particulier le chapitre 6 « Admission et obligations permanentes des Émetteurs »
 - Règles de marché d'Euronext, Livre II – Règles particulières applicables à Euronext Amsterdam, Euronext Brussels, Euronext Lisbon ou Euronext Paris
 - Notice n° 6-01 « Politique d'Euronext sur les Agents Introduceurs »

MÉTHODE ET DELAI DE DÉPÔT DE CE FORMULAIRE D'ADMISSION

Ce Formulaire d'Admission doit être soumis à la ou aux Entreprise(s) de Marché d'Euronext Compétente(s) dans les plus brefs délais, c'est-à-dire :

- pour une Admission sur Euronext Amsterdam, Euronext Brussels, Euronext Lisbon et Euronext Paris, au plus tard au moment du dépôt d'un projet de prospectus auprès de l'Autorité Compétente;

Ce Formulaire d'admission, ainsi que tous les documents requis, doivent être soumis de façon électronique à la ou aux Entreprise(s) de Marché d'Euronext Compétente(s) en l'envoyant à : admissions@euronext.com

En outre, l'exemplaire original de ce Formulaire d'Admission, dûment rempli et signé, doit être envoyé par la poste à la ou aux Entreprise(s) de Marché d'Euronext Compétente(s) aux adresses suivantes :

- Euronext Amsterdam – Listing Execution Department, Beursplein 5, 1012 JW Amsterdam, Nederland.
- Euronext Brussels – Listing Execution Department, 1 Rue du Marquis, bte 1 1, 1000 Brussels, Belgique.
- Euronext Lisbon – Listing Execution Department, Av. da Liberdade, 196, 7º 1250-147 Lisboa, Portugal.
- Euronext Paris – Listing Execution Department, 14 place des Reflets, 92054 Paris La Défense Cedex, France.

1. COORDONNÉES DE L'ÉMETTEUR

1.1. ÉMETTEUR DE TITRES DE CAPITAL

Dénomination sociale :	
Nom commercial :	
Adresse du siège statutaire :	
Lieu et pays :	
Numéro d'inscription au registre du commerce :	
Legal Entity Identifier (LEI) :	
Adresse du site Web :	
Numéro de TVA intracommunautaire :	
Représenté par : <i>(nom(s) complet(s) et titre(s))</i>	
Principaux contacts au sein de la société (c.-à-d. le PDG et le Responsable Financier) : <i>(nom(s) complet(s), numéro(s) de téléphone, e-mail(s))</i>	
Coordonnées de la personne responsable de la relation investisseurs : <i>(nom(s) complet(s), numéro(s) de téléphone, e-mail(s))</i>	

1.2. ÉMETTEUR DE CERTIFICATS REPRÉSENTATIFS DE TITRES

Dénomination sociale :	
Nom commercial :	
Adresse du siège statutaire :	
Lieu et pays :	
Numéro d'inscription au registre du commerce :	
Legal Entity Identifier (LEI) :	
Adresse du site Web :	
Numéro de TVA intracommunautaire :	
Représenté par : <i>(nom(s) complet(s) et titre(s))</i>	

Principaux contacts au sein de la société (c.-à-d. le PDG et le Responsable Financier) : (nom(s) complet(s), numéro(s) de téléphone, e-mail(s))	
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

2. CONSEILS DE LA SOCIÉTÉ

Listing Agent :	
Service financier :	
Teneurs de livre associés (le cas échéant) :	
Coordinateur(s) global(aux) (le cas échéant) :	
Agent Stabilisateur (le cas échéant) :	
Autre (le cas échéant) :	

3. MARCHÉ(S) RÉGLEMENTÉ(S) D'EURONEXT CONCERNÉ(S) SUR LE(S)QUEL(S) L'ADMISSION EST DEMANDÉE

Euronext Amsterdam :	<input type="checkbox"/>
Euronext Brussels :	<input type="checkbox"/>
Euronext Lisbon :	<input type="checkbox"/>
Euronext Paris :	<input type="checkbox"/>

4. TITRES FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE D'ADMISSION

Nombre prévu de Titres à admettre :	<i>[indiquer le nombre d'Actions/titres de capital équivalent existant(e)s]</i> <i>[indiquer le nombre d'Actions nouvelles/titres de capital équivalent nouveaux (le nombre doit être mis à jour et/ou confirmé avant la date d'Admission)]</i>
Les négociations débiteront sous forme de « Promesses » :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
La devise choisie pour l'Admission est :	
Valeur nominale des Titres :	<i>[indiquer la valeur nominale avec la devise concernée, comme indiqué dans les statuts de l'Émetteur]</i>

Capitalisation boursière prévue de l'Émetteur à la date de l'Admission :	<i>[indiquer une fourchette approximative de la capitalisation boursière]</i>
Code ISIN :	
Code mnémonique souhaité : (série de 2 (minimum) à 5 (maximum) caractères alphanumériques (sans espace et sans caractères spéciaux))	
Date prévue de l'Admission : (indicative et non contraignante pour Euronext et l'Émetteur)	
Admission demandée sur d'autres marchés :	<i>[spécifier la ou les éventuelle(s) autre(s) plateforme(s) de négociations (Marché Réglementé, MTF ou tout autre type de marché) sur laquelle ou lesquelles une demande d'admission aux négociations est ou sera faite dans un proche avenir]</i>

5. PROCÉDURE « D'IDENTIFICATION DU CLIENT »²

Identité (nom, prénom, date de naissance et fonction) des membres de la direction (PDG et personnes autorisées à représenter la société) :	
Identité (nom, prénom, date de naissance et fonction) des membres de l'organe de surveillance (membres non exécutifs du conseil d'administration / membres du conseil de surveillance) :	
Identité (nom, prénom et date de naissance) de la/des personne(s) physique(s) ayant une participation directe ou indirecte, ayant la propriété sous une autre forme, pour plus de 25% dans l'actionnariat de l'Émetteur (le cas échéant) :	

² Représente la procédure « Connaissance du Client » (« Know your customer » ou « KYC » en anglais). Afin de permettre à la ou aux Entreprise(s) de Marché Euronext compétente(s) de déterminer si les entités et les membres de son conseil d'administration figurent sur la liste des sanctions de l'UE ou sur la liste établie par l'Office de Contrôle des Actifs Etrangers (« Office of Foreign Assets Control » ou « OFAC »), l'Émetteur fournit ces informations. Les entités gouvernementales et semi-gouvernementales ne sont pas tenues de fournir des informations «know your customer». Les entités gouvernementales et semi-gouvernementales non européennes, américaines et canadiennes seront vérifiées au regard de la liste des sanctions de l'UE et à la liste OFAC.

ENGAGEMENTS ET DOCUMENTATION

6. ENGAGEMENTS DE L'ÉMETTEUR³

6.1 ÉMETTEUR DE TITRES DE CAPITAL

1. Nous confirmons avoir pris toutes les mesures nécessaires pour nous conformer aux Réglementations Nationales et de l'Union Européenne et, en particulier, aux obligations de publication de prospectus, et nous nous engageons à respecter toutes les obligations initiales, périodiques et continues résultant de ces réglementations. Nous confirmons que nous avons respecté et que nous continuerons à respecter toutes les obligations applicables, y compris les obligations d'informations qui pourraient résulter des Règles Nationales et/ou de l'Union Européenne relatives à la transparence et aux abus de marché.
2. Si la présente demande d'Admission n'est pas soumise à l'obligation de publication d'un prospectus en vertu des Réglementations de l'Union Européenne et/ou Nationales s'appliquant aux prospectus, nous confirmons, en vertu du paragraphe 7 (Documentation) de ce Formulaire d'Admission, que cette non-publication est légalement permise et nous confirmons que nous assumons la responsabilité résultant des éventuelles conséquences de toute perte ou dommage qu'une partie pourrait subir à la suite d'une quelconque erreur d'interprétation de notre part quant aux Réglementations de l'Union Européenne et/ou Nationales s'appliquant aux Prospectus.
3. Nous confirmons que :
 - Nos bénéficiaires effectifs et nous-mêmes nous sommes toujours conformés et continuerons à nous conformer à la Directive de l'UE 2015/849 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (4ème directive « anti-blanchiment ») telle qu'en vigueur à un instant donné, et à toute réglementation ou législation nationale afférente ; et
 - Ni nous, ni nos bénéficiaires effectifs ne figurons sur la Liste de sanctions de l'UE ou sur celle établie par l'Office de Contrôle des Actifs Etrangers (« Office of Foreign Assets Control » ou « OFAC »).
4. Nous confirmons avoir pris bonne connaissance des Règles de marché qui régissent le Marché Réglementé d'Euronext concerné ainsi que de la Brochure Tarifaire d'Euronext, disponibles sur le site Internet de Euronext (www.euronext.com), et nous nous engageons à les respecter à tout moment, ainsi que tous les amendements qui pourraient y être apportés⁴.
5. Nous confirmons que nous sommes conscients de l'obligation de confidentialité prévue dans les Règles et nous conformerons en tout temps à cette obligation (notamment, mais sans s'y limiter, la confidentialité des informations relatives aux données relatives à l'activité des membres sur les Titres de capital de l'Émetteur (« Broker Market Share »)).

³ En ce qui concerne les Certificats représentatifs de titres, les engagements énoncés dans le présent paragraphe sont réputés avoir été souscrits par la société émettrice des actions sous-jacentes et par l'Émetteur des Certificats représentatifs de titres.

⁴ Plus particulièrement pour ce qui est des demandes d'Admission sur Euronext Amsterdam, Euronext Brussels, Euronext Lisbon et Euronext Paris, toutes les mesures applicables en vertu du Chapitre 6.9 « Mesures administratives » ainsi que les obligations mentionnées au Chapitre 6.10 « Obligations permanentes » du Livre I des Règles de marché.

6. Nous nous engageons à ce que toutes les mesures exigées soient prises par nous-mêmes avant l'Admission et en particulier à ce que, dans la mesure applicable, des procédures adéquates soient disponibles pour la compensation et/ou le règlement-livraison des Transactions portant sur ces Titres.
7. Nous confirmons que la présente demande d'Admission porte sur tous les Titres de capital de la même catégorie.
8. Nous nous engageons à demander à ce que tout autre Titre de capital de la même catégorie qui pourrait être créé à l'avenir soit admis aux négociations sur le même Marché Réglementé d'Euronext concerné.
9. Nous confirmons que nous nous conformerons également au présent paragraphe 6 (Engagements de l'Émetteur) du présent Formulaire d'Admission pour toute admission ultérieure.
10. Nous nous engageons à communiquer à la ou les Entreprise(s) de Marché d'Euronext Compétente(s), au plus tard au moment où de telles informations sont rendues publiques, toutes informations qui (i) peuvent affecter le fonctionnement équitable, ordonné et efficace des marchés qu'elle gère, ou (ii) peuvent avoir un impact sur le cours des Titres de capital.
11. Nous nous engageons à informer la ou les Entreprise(s) de Marché d'Euronext Compétente(s) de toutes les opérations sur Titres de capital afférentes à des Titres de capital admis aux négociations au moins deux Jours de Bourse avant la première des deux dates suivantes : (i) l'annonce au public du calendrier afférent à l'opération sur Titres de capital concernée, ou (ii) l'opération sur Titres de capital concernée impactant le marché ou les positions des titulaires des Titres de capital en question.
12. À réception des factures émises par Euronext, nous nous engageons à régler tous les frais, droits et commissions dus, conformément aux procédures et aux conditions en vigueur figurant sur lesdites factures.
13. Nous reconnaissons et acceptons qu'en cas de radiation/annulation de l'Admission de nos Titres, quelle qu'en soit la raison, tous les montants dus à Euronext deviennent immédiatement exigibles.
14. En remplissant le formulaire joint à l'Annexe 3 (« Mandat de prélèvement »), nous confirmons avoir opté pour le système de paiement par prélèvement (SEPA⁵), utilisé comme nouvelle option de paiement.
15. Nous acceptons que nos références commerciales, qu'il s'agisse de noms de marque ou autres, soient citées par la ou les Entreprise(s) de Marché d'Euronext Compétente(s) ou par toute autre société du groupe Euronext, à des fins de promotion du Marché Réglementé d'Euronext concerné. Ces références commerciales peuvent inclure des données relatives aux volumes de transactions concernant nos Titres.
16. Nous confirmons que les personnes travaillant pour l'Émetteur et dont les données à caractère personnel figurent dans le présent Formulaire d'Admission acceptent sciemment que ces données soient transmises à la ou aux Entreprise(s) de Marché Euronext Compétente(s) et que, afin de les informer des modalités de traitement de leurs données personnelles, ces personnes ont été expressément renvoyées à la déclaration de confidentialité sur le site web d'Euronext, accessible à l'adresse: <https://www.euronext.com/fr/privacy-policy> . L'émetteur déclare et garantit que ces données sont, à tout moment, collectées, traitées et fournies à l'entreprise ou aux Entreprise(s) du Marché Euronext Compétente(s) conformément à toutes les lois et réglementations en vigueur, y compris, sans limitation, celles relatives à la protection des personnes à l'égard du traitement des données personnelles.

⁵ SEPA signifie « Single Euro Payment Area » ou « Espace Unique de Paiement en Euros ». Pour information, à la date de publication de ce document, 34 pays sont couverts par le système SEPA dont les pays membres de l'Union Européenne.

17. Nous confirmons avoir déposé le Formulaire d'Admission, accompagné de la documentation mentionnée au paragraphe 7 (Documentation) de ce Formulaire d'Admission, auprès de la ou des Entreprise(s) de Marché d'Euronext Compétente(s) et nous nous engageons à notifier la ou les Entreprise(s) de Marché d'Euronext Compétente(s) de tout changement relatif aux éléments constitutifs de cette demande d'admission, y compris de tout fait nouveau susceptible, du fait de son impact sur la situation financière ou les conditions commerciales de la société, d'affecter le prix des Titres ou les conditions de leur émission.
18. Nous confirmons que toutes les informations que nous avons fournies dans le cadre de la demande d'Admission sont conformes à la réalité, exhaustives et non trompeuses.

6.2 ENGAGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DE L'ÉMETTEUR DE CERTIFICATS REPRÉSENTATIFS DE TITRES⁶

1. Nous confirmons que les Actions représentées par les Certificats représentatifs de titres ont été dûment émises et seront placées sous la garde appropriée au moment de leur Admission.
2. Nous confirmons que nous avons conclu un accord avec l'Émetteur des actions sous-jacentes et que les Certificats représentatifs de titres sont ou seront valablement émis conformément aux conditions énoncées dans l'accord et décrites dans le prospectus rédigé en relation avec l'Admission des Certificats représentatifs de titres.

7. DOCUMENTATION

Conformément aux Règles, nous nous engageons à fournir à la ou aux Entreprise(s) de Marché d'Euronext Compétente(s) tous les documents exigés pour que les Titres faisant l'objet de cette demande soient admis aux négociations.

Les documents à fournir à la ou aux Entreprise(s) de Marché d'Euronext Compétente(s) sont exposés aux Annexes 1 et 2 de ce Formulaire d'Admission.

Nous avons également mentionné les documents qui ne sont pas joints au Formulaire d'Admission mais dont la soumission est obligatoire pour que les Titres soient admis aux négociations. Nous nous engageons à envoyer ces documents à la ou aux Entreprise(s) de Marché d'Euronext Compétente(s) dans les plus brefs délais et au plus tard à la date prévue d'Admission de nos Titres.

Tous les documents à fournir doivent être en anglais ou dans une langue acceptée par la ou les Entreprise(s) de Marché d'Euronext Compétente(s) (une «Langue Euronext») et une traduction certifiée en anglais ou en Langue Euronext pour certains documents (veuillez voir les éléments marqués comme tels à l'Annexe 1). Notez qu'une traduction certifiée signifie soit (i) une traduction effectuée par une personne habilitée à le faire en vertu du droit de son pays d'origine, soit (ii) une copie traduite du document original accompagnée d'une attestation/déclaration d'une personne habilitée à le faire en vertu de la législation de son pays d'origine attestant que la traduction est une traduction fidèle du document original.

Pour éviter tout doute, il est précisé que l'obligation pour un Émetteur de fournir de la documentation à la ou les Entreprise(s) de Marché d'Euronext Compétente(s) a pour seul but de permettre à la ou les Entreprise(s) de Marché d'Euronext Compétente(s) de remplir ses fonctions et de s'acquitter de ses missions d'Entreprise(s) de Marché d'Euronext Compétente(s). Lorsqu'elle(s) examine(nt) une telle

⁶ Engagement(s) applicable(s) uniquement en cas d'Admission de Certificats représentatifs de titres en addition des engagements décrits dans la section 6.1..

documentation, la ou les Entreprise(s) de Marché d'Euronext Compétente(s) se limite(nt) à contrôler l'information à caractère technique qui lui est nécessaire pour gérer le marché, sans préjudice des dispositions de l'article 6107 du Livre I des Règles de marché. La fourniture d'une telle documentation ne dispense pas l'Émetteur de fournir la même information à l'Autorité Compétente.

SIGNATURE

En signant ce Formulaire d'Admission, nous certifions que :

- (i) toutes les informations fournies dans le cadre de la demande d'Admission sont conformes à la réalité, exhaustives et non trompeuses ; et
- (ii) nous avons lu toutes les disposition du présent Formulaire d'Admission et nous engageons à respecter toutes les obligations qu'il comporte.

Ce Formulaire d'Admission et les droits et obligations des parties aux présentes sont soumis aux droits suivants et s'interprètent en conséquence :

- a. au droit néerlandais, pour ce qui est d'Euronext Amsterdam, et soumis à la juridiction exclusive des tribunaux hollandais, sauf compromis d'arbitrage ;
- b. au droit belge, pour ce qui est d'Euronext Brussels, et soumis à la juridiction exclusive des tribunaux belges sauf compromis d'arbitrage ;
- c. au droit portugais, pour ce qui est d'Euronext Lisbon, et soumis à la juridiction exclusive des tribunaux portugais sauf compromis d'arbitrage ;
- d. au droit français, pour ce qui est d'Euronext Paris, et soumis à la juridiction exclusive des tribunaux français sauf compromis d'arbitrage ;

SIGNATURE

[Nom de l'Émetteur]⁷

Nom :		Nom :	
Titre :		Titre :	
Date :		Date :	
Lieu :		Lieu :	

⁷ En cas de demande d'Admission de Certificats représentatifs de titres, le Formulaire d'Admission doit être dûment signé au nom de l'Émetteur et de la société sous-jacente.

ANNEXE 1

DOCUMENTATION GÉNÉRALE A FOURNIR DANS LE CADRE D'UNE ADMISSION SUR UN OU DES MARCHES REGLEMENTES D'EURONEXT CONCERNES

1. DOCUMENTATION GÉNÉRALE		Joint	À fournir
1.A	<p>Si un prospectus ou un autre document de substitution est publié:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le prospectus approuvé par l'Autorité Compétente concernée ou tout autre document de substitution (par exemple un document d'information) dûment signé par l'Émetteur, ▪ tout projet de prospectus ou autre document de substitution avant l'approbation effective; et ▪ le cas échéant, une preuve de passeport. <p>Si un prospectus n'est pas publié:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la justification légale de cette non-publication; et ▪ le cas échéant, le document publié conformément à la disposition correspondante de la législation sur les Prospectus (telle que modifiée). <p><i>(traduction certifiée)</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.B	<p>Copie certifiée des statuts consolidés de l'Émetteur.</p> <p><i>(traduction certifiée)</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.C	<p>Une copie du compte rendu de l'organe ou des organes compétent(s) de la société contenant les résolutions approuvant ou autorisant l'Admission et l'émission des Titres faisant l'objet de cette demande (selon le cas).</p> <p><i>(traduction certifiée)</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.D	<p>Un extrait officiel du registre du commerce/de la chambre de commerce relatif à l'Émetteur. « Uittreksel »/« Extrait Kbis »/« Conservatória do Registo Comercial »)</p> <p><i>(extrait certifié en anglais qui peut être produit par la plupart des registres du commerce locaux ou une traduction certifiée)</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.E	<p>Une lettre de l'Agent Introduceur confirmant qu'il remplira ce rôle pour l'Admission ou une copie du contrat signé par l'Émetteur et l'Agent Introduceur à cette fin.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.F	<p>Tous les communiqués de presse (« press releases ») publiés dans le cadre de l'Admission.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.G	<p>Si l'Admission s'accompagne de la création de nouveaux Titres de capital, une copie de l'acte notarial ou de l'acte officiel similaire</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	certifiant la création des nouveaux Titres de capital (le cas échéant).		
1.H	Si les Titres de capital qui font l'objet de cette demande sont déjà admis aux négociations sur un ou plusieurs Marché(s) Réglementé(s), Système(s) Multilatéral(aux) de Négociation ou tout autre type de marché financier (autre qu'un marché organisé au sein du groupe Euronext), un certificat du ou des opérateur(s) du ou des marché(s) concerné(s) certifiant cette admission aux négociations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.I	Si l'Émetteur souhaite que les Titres de capital soient admis aux négociations sous forme de « Promesses » et si les informations et les engagements figurant au chapitre 6.8 du Livre I des Règles de marché n'apparaissent pas dans le prospectus, une lettre de l'Émetteur confirmant la prise des engagements susmentionnés et fournissant les informations susmentionnées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.J	Sauf s'ils sont inclus dans le prospectus, des copies des états financiers audités publiés ou déposés ou des états financiers pro forma exigés par la Règle 6302/1, point (ii) du Livre I des Règles de marché. <i>(traduction certifiée)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.K	Une lettre de l'Émetteur confirmant que des procédures adéquates sont disponibles pour la compensation et le règlement des opérations sur ses titres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.L	Copie certifiée conforme des statuts consolidés de la société sous-jacente (pour les Certificats représentatifs de titres uniquement). <i>(traduction certifiée)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2

DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE À FOURNIR DANS LE CADRE D'UNE ADMISSION SUR EURONEXT LISBON ET/OU EURONEXT PARIS

Euronext Lisbon

2.1 DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR EN CAS DE DEMANDE D'ADMISSION SUR EURONEXT LISBON		Joint	À fournir
2.1.A	Identification du Représentant des relations avec les marchés (n° 4, article 233 du Code des Valeurs Mobilières portugais et article 24 du règlement 3/2006 de la CMVM).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.1.B	Si l'émission de Titres de capital est intégrée à un système de Titres de capital gérés par une entité située ou opérant à l'étranger, une copie de l'accord relatif à un « intermédiaire financier » signé conformément à l'article 25 du règlement 3/2006 de la CMVM.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.1.C	Document certifié émis par l'organisme d'assurance sociale compétent (« Centro Regional de Segurança Social ») indiquant que l'Émetteur est à jour de ses cotisations d'assurance sociale (« Segurança Social ») (article 227, n° 3, paragraphe a) du Code des Valeurs Mobilières portugais et article 15, paragraphe c) et d) du décret-loi n° 411/91 du 17 octobre).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.1.D	Document certifié émis par l'administration fiscale compétente (« Repartição de Finanças da sede do Emitente ») indiquant que l'Émetteur est à jour du dépôt de ses déclarations et de leur paiement. (« Fazenda Nacional ») (article 227, n° 3, paragraphe a) du Code des Valeurs Mobilières portugais et article 1, paragraphe c) et d) du décret-loi n° 236/95 du 13 septembre).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.1.E	Identification de l'agent payeur qui garantit le paiement des droits inhérents aux Titres de capital à admettre et aux autres montants dus (n° 227, article 4 du Code des Valeurs Mobilières portugais et article 227, n° 4 du règlement 3/2006 de la CMVM).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.1.F	Un avis juridique confirmant que les dispositions de l'article 227 n° 1, 2 et 3 paragraphe a) et de l'article 231, n° 1 du Code des Valeurs Mobilières portugais sont respectées (uniquement pour les Émetteurs étrangers et si l'Autorité Compétente l'exige)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Euronext Paris

2.2 DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR EN CAS DE DEMANDE D'ADMISSION SUR EURONEXT PARIS		Joint	À fournir
2.2.A	Certification (en français) par les autorités consulaires de France ou un avis juridique émanant d'un cabinet d'avocats dûment reconnu indiquant que les documents soumis par l'Émetteur sont conformes aux lois et aux pratiques de son pays d'origine (pour les Émetteurs étrangers uniquement).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

EURONEXT - FORMULAIRE D'ADMISSION TITRES DE CAPITAL ET/OU CERTIFICATS REPRÉSENTATIFS DE TITRES

Signature (s) * *Signature, nom et fonction de la personne autorisée à signer :*

Veillez signer ici :	Nom :	Fonction :
-----------------------------	--------------	-------------------

Note : Les droits de la société concernant le Mandat ci-dessus sont expliqués dans un document disponible auprès de sa banque.

INFORMATIONS RELATIVES AU(X) CONTRAT(S) CONCERNÉ(S)

Personne pour le compte de laquelle le paiement est effectué

.....
Nom du Tiers Débiteur : si le paiement par la Société concerne un accord passé entre respectivement Euronext Amsterdam N.V., Euronext Brussels S.A./N.V., Euronext Lisbon S.A., Euronext Paris S.A. et un tiers (par exemple, la Société paie la facture pour le compte d'une autre entité), veuillez indiquer ici son nom. Si la Société paie pour son propre compte, ne pas remplir.

EN SIGNANT LE FORMULAIRE, LE TIERS DÉBITEUR RECONNAIT ET ACCEPTE EXPRESSEMENT QUE LE DÉBITEUR SOIT PRÉLEVÉ EN APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS NOTAMMENT CELLES DÉFINIES SOUS LA RUBRIQUE « CONTRATS (S) CONCERNÉ (S).

Signature, nom et fonction de la personne autorisée à signer

Veillez signer ici :	Nom :	Fonction :
-----------------------------	--------------	-------------------

Tiers Créancier(s)

Euronext Amsterdam NV, Euronext Brussels SA/NV, Euronext Lisbon SA

Nom du/des Tiers Créancier(s): le Créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'une autre entité.

Contrat(s) concerné(s) Sauf notification préalable par le Créancier ou selon le cas le Tiers Créancier, l'ensemble des contrats conclus entre le Créancier ou/et le Tiers Créancier et le Débiteur ou alternativement selon le cas le Tiers Débiteur

A retourner à : Afdeling Accounts Receivable, Beursplein 5, 1012 JW Amsterdam, Nederland
(exemplaire original requis)

Aux fins de clarification, les signataires du présent Mandat reconnaissent et acceptent les présentes conditions :


Euronext Paris S.A. agissant en tant que Créancier Aux fins de clarification, il est rappelé qu'Euronext Paris S.A. reçoit le paiement pour son propre compte en plus de recevoir le paiement pour le compte des Tiers Créanciers au titre de l'ensemble des accords passés entre lui-même et le Débiteur ou alternativement selon le cas le Tiers Débiteur.

Responsabilité Le présent Mandat n'emporte en aucun cas une responsabilité solidaire entre le Créancier et le Tiers Créancier.

Données personnelles Euronext N.V.'s Group est attaché à la protection des données à caractère personnel et au respect du droit à la vie privée, conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques, le traitement des données à caractère personnel et la libre circulation de ces données («RGPD»), ainsi que de toutes les lois et réglementations nationales d'application du RGPD. Vous trouverez la déclaration de confidentialité sur: <https://www.euronext.com/en/privacy-policy> qui explique comment et pourquoi nous recueillons et traitons des données à caractère personnel et qui fournit une vue d'ensemble des droits en matière de données à caractère personnel.

Loi applicable et juridiction compétente Les dispositions définies au présent Mandat sont soumises au droit français et tout litige s'y rapportant relève de la compétence exclusive des juridictions françaises.

PART II: ANNEXE

Référence unique du mandat	Annexe du mandat de prélèvement SEPA																								
	E	X	H																						

En signant cette annexe du mandat de prélèvement SEPA (ci-après respectivement le formulaire annexe et le mandat de prélèvement SEPA), la société, en tant que client d'Euronext agissant i) en qualité de débiteur ou, le cas échéant, (ii) en tant que débiteur de la personne pour le compte de laquelle le paiement est effectué (lorsque son débiteur est informé en exécutant le formulaire conjointement), il souhaite utiliser le mandat de prélèvement SEPA pour le paiement des frais suivants uniquement à Euronext Amsterdam N.V., Euronext Brussels S.A. /N.V., Euronext Lisbon S.A., Euronext Paris S.A. (ci-après dénommés les «Parties Euronext»), comme indiqué ci-dessous.

Les termes commençant par une majuscule définis dans le présent formulaire annexe ont le même sens que dans le règlement n° 260/2012 du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 établissant les exigences techniques et commerciales pour les virements et les prélèvements en euros sauf indication contraire ci-dessous.

DÉTAILS CONCERNANT LE TYPE DE REDEVANCES À DÉBITER DIRECTEMENT AU MOYEN DU MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Veuillez décrire chaque élément avec précision, y compris des détails tels que la relation juridique sous-jacente, la ou les parties Euronext impliquées, le nom du service ou du produit, afin que les frais correspondants puissent être clairement identifiés.

Nom de la société débitrice :

Le cas échéant, le débiteur de la personne pour le compte de laquelle le paiement est effectué :

.....

PÉRIMÈTRE LIMITE DU MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA :

Code client	Créancier ou créancier mandataire (veuillez mentionner le créancier Euronext concerné)	Produit ou service

La société en tant que client d'Euronext

Date:

Signature, nom et fonction de la personne autorisée à signer

Veuillez signer ici :	Nom :	Fonction :
-----------------------	-------	------------

Si le client Euronext utilise un agent de paiement, son débiteur

(veuillez noter que cette case ne doit être remplie que si le client d'Euronext a désigné un agent de paiement)

VEUILLEZ NOTER QU'EN SIGNANT ICI, LE DÉBITEUR EST CONSCIENT ET RECONNAÎT EXPRESSÉMENT QU'IL EST UNIQUEMENT AUTORISÉ À ÊTRE DÉBITÉ DIRECTEMENT AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ SOUMISE AUX TERMES ET CONDITIONS DÉFINIS PAR LA PRÉSENTE, CONFORMÉMENT AVEC LA SECTION «*DÉTAILS CONCERNANT LE TYPE DE REDEVANCES À DÉBITER DIRECTEMENT AU MOYEN DU MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA*».

Date:

Signature, nom et fonction de la personne autorisée à signer

Veuillez signer ici:	Nom:	Fonction:

A retourner à : Accounts Receivable Department , Beursplein 5, 1012 JW Amsterdam, Nederland
(exemplaire original requis)

Aux fins de clarification, les termes suivants sont reconnus et acceptés par le client Euronext qui demande via ce formulaire une exception aux systèmes de prélèvement SEPA.

Euronext Paris S.A., agissant pour son compte et pour le compte des autres Parties à Euronext, se réserve le droit de ne pas accepter le présent Formulaire Annexe dans la mesure où cette acceptation ne serait pas refusée de manière injustifiée.

Responsabilité : Le présent Formulaire Annexe n'emporte en aucun cas une responsabilité solidaire entre Euronext Paris S.A. et les autres Parties Euronext.

Données personnelles : Euronext N.V.'s Group est attaché à la protection des données à caractère personnel et au respect du droit à la vie privée, conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques, le traitement des données à caractère personnel et la libre circulation de ces données («RGPD»), ainsi que de toutes les lois et réglementations nationales d'application du RGPD. Vous trouverez la déclaration de confidentialité sur: <https://www.euronext.com/en/privacy-policy> qui explique comment et pourquoi nous recueillons et traitons des données à caractère personnel et qui fournit une vue d'ensemble des droits en matière de données à caractère personnel.

Loi applicable et juridiction compétente : Les dispositions définies au présent Formulaire Annexe sont soumises au droit français et tout litige s'y rapportant relève de la compétence exclusive des juridictions françaises.

CONTACTS

General : admissions@euronext.com

Damien Pelletier

Email : dpelletier@euronext.com

Tel: +33 1 70 48 2616

Anoesjka van Niekerk

Email : avanniekerk@euronext.com

Tel: +31 (0) 20 721 4294

Marie Boutinet

Email : mboutinet@euronext.com

Tel: +33 1 70 48 30 81



WWW.EURONEXT.COM